



DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 8
Nombre de pouvoirs : 3
Membres votants : 11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 23 mars 2023

Présents : Florent CHOLAT, Elise BRALET, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Sarah AFENDIKOW, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Pascal SOUCHE (donne pouvoir à Benoît ROSSIGNOL), Hervé ALOTTO (donne pouvoir à Christine CAVARRETTA), Carole ANDRIES (donne pouvoir à Jean Paul JULIEN), Pierre-Alain MENNERON, Benoît ROSSIGNOL, Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert COLLAVET), Brigitte ORGANDE

Secrétaire de séance : Elise BRALET

DEL2023_014 : Indemnités de fin de convention panneau lumineux

Par la décision du maire 2016-007 du 30 mai 2016 portant « Convention pour l'installation d'un panneau d'information lumineux », la commune a établi une convention avec Monsieur COLLAVET Daniel, propriétaire du bâtiment installé sur la parcelle B1009 à Champagnier, afin d'installer sur son mur un panneau lumineux municipal d'information pour une durée de 10 ans.

La commune souhaite aujourd'hui mettre fin à cette convention et procédera par la suite à la dépose du panneau lumineux.

En accord avec le propriétaire et pour le dédommager des frais dont il s'est acquitté pour l'alimentation électrique dudit panneau et pour lesquels il n'a pas été remboursé, la commune souhaite l'indemniser à hauteur de 450 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De verser au propriétaire du bâtiment la somme de 450 euros en dédommagement.

Modalités de vote : 11 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Elise BRALET
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le 31 MARS 2023
Publié le : 31 MARS 2023